

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire salle de l'Orangerie Place du Fort, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

**Etaient présents :** ADAM Pascal, ALBOUY Jean-Pierre, BLASI Vanessa, CHAUVET Michel, CLOTTES MEEN Murielle, DAZA Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LENOIR Jessica, OBERTI Jacques, ROSA Nathalie, SANSGUILHEM Julie

**Absents excusés :** SARTORI Janine, MAUREL Alain, LAMARQUE Christophe, BAQUIER Jacques, PINAUD Sébastien, PETITDIDIER Victor, DROUET Pierre, BOUSCATEL Renaud

**Procurations :** SARTORI Janine mandat à CLOTTES MEEN Murielle, MAUREL Alain mandat à FOLLET Jérôme, LAMARQUE Christophe mandat à ADAM Pascal, BAQUIER Jacques mandat à LENOIR Jessica, PINAUD Sébastien mandat à DAZA Sarah, PETITDIDIER Victor mandat à SANSGUILHEM Julie, DROUET Pierre mandat à ROSA Nathalie, BOUSCATEL Renaud mandat à ALBOUY Jean-Pierre

**Date de la convocation : 2 juillet 2021**

Conseillers Municipaux	En exercice : 23	Présents : 15	Votants : 23
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21h

### Ordre du jour :

- ✓ 2021-06-01 Souscription de parts sociales Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative (ICEA)
- ✓ 2021-06-02 Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'association « Festival Convivencia »
- ✓ 2021-06-03 Adoption du Règlement Intérieur du Tiers Lieu « Espace Coc@gne »
- ✓ 2021-06-04 Fixation des tarifs de la prestation coworking proposée par le Tiers Lieu - Espace Coc@gne
- ✓ Visite du Tiers Lieu « Espace Coc@gne

### 1 – Election du secrétaire de séance

J. Follet est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

### 2 – Délibération 2021-06-01 : souscription de parts sociales Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative (ICEA)

Pascal Adam rappelle que la Commune a conventionné avec ICEA, et à ce titre perçoit une participation de 1 €/m<sup>2</sup> pour l'occupation du toit du gymnase.

Il a été convenu de réinvestir l'indemnité reçue en parts sociales, soit 4 parts de 50 €, créant ainsi un cercle vertueux.

M. le Maire fait remarquer que cette société d'intérêt collectif est entièrement gérée par des bénévoles.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

### 3- Délibération 2021-06-02 : autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'association « Festival Convivencia »

Sarah Daza informe l'assemblée du renouvellement du partenariat avec le Festival Convivencia, qui fête cette année ses 25 ans.

Cette année, en raison du contexte sanitaire, le format de l'étape d'Ayguesvives a été adapté.  
Vendredi 9/07 à 17h : concert acoustique au parc pour un public de personnes âgées, sur invitation.  
Lundi 12/07 à 21h : grand concert à l'écluse du Sanglier.  
Lundi 12/07 à 18h30 : vernissage de l'exposition du FRAC Occitanie « Horizon d'eau #5 à la Mairie.

La convention de partenariat fixe la participation financière d'accompagnement de la Commune à hauteur de 3 500 €.

M. le Maire signale que le Festival Convivencia est financé aussi par la Région Occitanie, le Département et le Sicoval.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

#### **4 – Délibération 2021-06-03 : adoption du Règlement Intérieur du Tiers Lieu « Espace Coc@gne »**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'un projet en gestation depuis plusieurs années et qui figurait dans le Livre Blanc Numérique et Environnement en 2018. C'est aujourd'hui chose concrète et nous sommes très fiers de tout le travail réalisé –qui devient une référence.

Jérôme Follet indique que le projet a déjà été détaillé dans un précédent conseil. Il expose les points du Règlement Intérieur de l'Espace Coc@gne, qui ouvrira début septembre. Il est basé sur des règles de confiance et de respect mutuels.

Il s'articule autour de 4 parties, détaille les différents usages du lieu, précise les éléments légaux, les notions d'adhérent et d'usager.

1. Usage global du lieu et règles ;
2. Coworking ;
3. Fablab ;
4. Associations de la Commune.

##### 1. Généralités

L'espace Coc@gne compte 4 espaces distincts : l'accueil (kitchenette et cabine téléphonie), le Fablab, l'espace coworking (6 places), la salle Cocagne (réunion et espace détente).

La gestion de l'espace Coc@gne est faite via un portail internet nommé « Cosoft », permettant de réserver des créneaux et des ressources, et de payer la prestation.

Le wifi est accessible dans le lieu avec le code temporaire fourni lors de la réservation.

Les sanitaires (extérieur) sont accessibles avec ce même code.

##### 2. L'espace coworking

Il y a deux créneaux possibles de réservations : 8h-14h et/ou 14h-20h. Pour éviter les « permanents » et permettre d'accueillir davantage de personnes, la limite est fixée à 10 demi-journées par mois. Le tarif est de 7.20€ / créneau. L'accès se fait coté Route de Ticaille, avec le code d'entrée temporaire (6 chiffres) généré à la réservation. Ce code permet l'accès aux sanitaires (extérieur).

M. le Maire demande que la porte d'entrée soit ouverte lors des permanences de l'animateur qui sera recruté.

Il y aura 2 types de places pour le coworking : 6 places dédiées spécifiquement + 6 places supplémentaires en salle Cocagne si celle-ci n'est pas utilisée pour sa destination première (réunion).

Les inscriptions initiales se feront en présence de l'animateur afin d'ouvrir les comptes, de faire signer le RI et de faire passer les consignes, puisque le lieu sera ensuite en autonomie.

##### 3. Le Fablab

Il est soumis à inscription à l'année, le tarif est dégressif par famille (fratrie ou parent/enfant).

Il fonctionnera les samedis matins de 9h à 12h, avec un accompagnement sur l'utilisation des outils. D'autres créneaux seront définis en fonction des bénévoles (fabmanager) reconnus autonomes et formateurs.

Les matériaux ne seront pas fournis pour les réalisations personnelles. Il n'y aura pas de mise à disposition de matériel informatique, sauf pour les formations avec l'animateur.

##### 4. La salle Cocagne

Comme auparavant, elle est mise à disposition des associations de la commune gratuitement.

La réservation se fera par mail sur une adresse dédiée.

La clé sera à retirer à la Mairie. Le trousseau comprend la clé pour entrer côté MJC, le badge d'accès aux sanitaires, la clé pour l'utilisation du vidéoprojecteur.

Les associations n'auront pas accès aux autres parties, sauf pour la photocopieuse.

Un code d'accès temporaire sera donné lors de la remise des clés, sur demande.

Le Règlement Intérieur sera signé par le/la responsable de l'association.

M. le Maire remercie pour ce règlement qui est très clair, précisément lié à l'usage du lieu, et conçu avec les membres de la commission extra-municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

## **5 – Délibération 2021-06-04 : fixation des tarifs de la prestation coworking proposée par le Tiers Lieu - Espace Coc@gne**

Jérôme Follet explique que le paiement de la prestation Coworking est réalisé lors de la réservation sur le portail internet <https://ayguesvives.cosoft.fr> ou l'application smartphone Cosoft. Les transactions sont faites en crédit préalablement achetés sur le même portail.

Le crédit est valorisé 0.60 € TTC et la ½ journée est facturée à 6 crédits (soit 7.20 € TTC). Pour permettre à chacun d'accéder à l'espace Coworking, le nombre de ½ journées consommées ne peut excéder 10 par mois.

Jérôme Follet précise qu'un tarif unique est appliqué quel que soit l'usage du lieu (hors Fablab). Les tarifs pourront être amenés à évoluer au fil du temps en fonction des usages et des demandes.

M. le Maire demande si ce sera une régie municipale.

Pascal Adam répond que le paiement se fera directement à la Trésorerie via le site Cosoft, de la même façon que pour le paiement de l'ALAE ou la restauration scolaire.

La réservation en ligne d'un créneau de Coworking intègre :

une place dans la salle de coworking sur la durée du créneau (ou dans la salle Cocagne si spécifié lors de la réservation) ;

un accès au wifi ;

un accès à l'imprimante/ photocopieur (le papier n'est pas fourni) ;

un accès à la cuisine et l'espace convivialité ;

un accès à l'espace détente (hormis lorsque la salle Cocagne est utilisée) ;

le café et le thé sont offerts ;

l'accès à la cabine de téléphonie.

Jérôme Follet informe qu'un autre usage, non mentionné, est prévu dans le cadre d'un partenariat avec le Sicoval qui met en place un dispositif d'inclusion numérique avec 4 conseillers numériques répartis sur le territoire. Un programme, des séances et des animations sont prévus et seront développés en salle Cocagne à la rentrée.

M. le Maire indique qu'un partenariat public/privé est développé par Sicoval, avec déjà des réalisations concrètes (Pass Numérique pour 40 chômeurs). Ce partenariat permettra de mettre en place des actions précises en direction d'un public éloigné du numérique, avec des acteurs locaux prêts à s'investir.

Il conclut en rappelant que la démarche est expérimentale et que le projet mérite tout notre soutien.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

## **9 – Questions diverses**

- Visite du Tiers Lieu « Espace Coc@gne »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.